

Charte du Travail scolaire autonome (TSA)

Dans le cadre des activités périscolaires intégrés dans le Centre de Loisirs Associé à l'École, la ville de Saint-Médard-en-jalles met en œuvre des temps et des espaces d'animation spécifiques aux besoins des enfants et correspondant aux objectifs du PEDT:

- Les Temps d'Activités Périscolaires, qui permettent aux enfants de découvrir et de s'initier à des pratiques culturelles et sportives.
- Les Ateliers récréatifs : Un temps et des espaces d'animation où l'enfant peut jouer seul ou à plusieurs avec un animateur sur la base de petits ateliers ludiques ou sur la surveillance d'un animateur. plusieurs espaces sont proposés notamment de détente, de jeux libres, d'ateliers manuels et de jeux collectifs.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires qui sont du domaine de l'enseignement et se déroulent dans les fins d'après midi au côté des animations du Clé.
- Le TSA : Travail Scolaire Autonome : un espace où l'enfant peut s'avancer sur ses devoirs.

Objectifs du TSA :

- Permettre aux enfants de disposer d'un espace pour faire leurs devoirs.
- Favoriser le développement de l'apprentissage solidaire entre les enfants.
- Développer l'autonomie et la responsabilisation des enfants face au travail scolaire.

Ce dispositif est intégré au fonctionnement de l'accueil périscolaire et ne fait l'objet d'aucune facturation supplémentaire. Le TSA est donc organisé à partir de 16h45.

Un principe avec les familles :

L'enfant vient au TSA car il en a envie, qu'il est motivé sans aucune pression parentale. les fins d'après-midi sont inscrits dans un objectif principal de rendre l'enfant acteur de ses loisirs, dont la réalisation autonome et responsable des devoirs peuvent faire partie. La famille reste garante du travail personnel effectué par l'enfant durant ce temps. Elle devra le vérifier et le compléter si nécessaire. Les animateurs ne font pas d'aide aux devoirs, mais ils permettent aux enfants de faire leurs devoirs en leur offrant un espace propice.

Modalités-organisation :

- Un système de rotation est mis en place afin de gérer le nombre d'enfants au TSA. Maintenir un groupe restreint.
- La priorité est donnée aux enfants qui rentrent tard chez eux. (au delà de 18h)
- Une vigilance est nécessaire sur le temps passé au TSA par les enfants (moyenne 30min) : il faut veiller à ne pas reproduire des difficultés face aux devoirs, au

manque d'autonomie, il faut veiller à l'envie, au plaisir, à la motivation de l'enfant.

Et surtout :

- Pas de classe après la classe : les animateurs ne reprennent pas des cours dispensés en classe. Si un enfant n'a pas compris une leçon, l'animateur fera le lien avec la famille, afin que celle-ci puisse prendre le relais.
- Pas d'obligation de finir ses devoirs ni même de les faire. Choix de l'enfant. Ce sujet doit être discuté entre l'enfant et son parent.